

Championnat Régional Individuel des Jeunes

1. Conditions de Participations – Qualifiés – Qualifiés d'office

Les championnats Régionaux Cadettes, Cadets, Juniors Filles et Juniors sont ouverts à tout joueur licencié dans la Ligue appartenant à la catégorie en question et n'appartenant pas à une catégorie d'âge inférieure.

Les tournois Petits-Poussins M et F, Poussins M et F et Pupilles M et F, sont regroupés et deviennent ainsi mixtes.

Pour participer à ce Championnat, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés lors des Championnats Individuels Jeunes de leur département

2. Qualifications :

- Sont qualifiés d'office, les qualifiés (ayant participé) aux championnats de France de la saison précédente
 - 24 joueurs(euses) sont qualifiés(ées) pour les catégories Benjamins M et F et Minimes M et F.
 - 30 joueurs(euses) sont qualifiés(ées) en Petits-Poussins, Poussins et Pupilles.
 - Indice de résultat :
 - Sont qualifiés(ées) les champions(nes) et vice champions(nes) par catégorie et par département soit 6 qualifiés(ées) pour les catégories Benjamins M et F et Minimes M et F et 12 pour les catégories mixtes.
 - Indice quantitatif :
 - 12 places seront attribuées par pourcentage de participants (x) avec licence A dans chaque catégorie et dans chaque département de l'année précédente.
Il y aura 1 place minimum par département et par catégorie:
 $x\%14+ x\%50+ x\%61 = 100\% = 12 \text{ places} = x\%place14+ x\%place50+ x\%place61$.
Pour les Pupilles, Poussins et Petits poussins, il y a un pourcentage de filles en fonction du nombre de participantes.
 - Indice qualitatif :
 - 3 places attribuées pour la première place au championnat de ligue de l'année précédente
2 places attribuées pour la seconde place au championnat de ligue de l'année précédente
1 place attribuée pour la troisième place au championnat de ligue de l'année précédente
 - Pour les Pupilles, Poussins et Petits Poussins
3 places attribuées dont une fille pour la première place au championnat de ligue de l'année précédente
2 places attribuées (une fille et un garçon) pour la seconde place au championnat de ligue de l'année précédente
1 place attribuée (un garçon) pour la troisième place au championnat de ligue de l'année précédente.
- ☛ Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées pour des cas exceptionnels.

3. Organisation (cahier des charges organisateur)

L'inscription par participant est fixée chaque année par le comité directeur. Elle est perçue par l'organisateur qui assure l'arbitrage et les récompenses.

Les championnats sont organisés au système suisse intégral en 7 rondes pour les tournois avec plus de 8 joueurs.

Avec 8 joueurs ou moins, des tournois toutes-rondes seront organisés (en double-rondes pour 4 joueurs ou moins).

Pour les pupilles à juniors, le championnat régional dure 3 jours et demi, et 2 jours pour les plus jeunes.

L'organisateur prévoit dans la mesure du possible un joueur dans chaque catégorie pour essayer de faire la parité lors de la 1^{ère} ronde.

4. Cadences

- ☛ 1^h30 + 30 sec/coup pour les catégories pupilles à juniors
- ☛ 50mn + 10 sec/coup pour les poussins et petits-poussins.

5. Changements de catégories

Pour les tournois petits-poussins à minimes, seuls les joueurs qualifiés par les championnats départementaux, ou déjà qualifiés aux Championnats de France peuvent participer dans une catégorie différente de celle à laquelle ils appartiennent.

6. Systèmes de départages

Pour établir le classement, on utilise dans l'ordre les départages suivants pour les joueurs ayant le même nombre de points :

- Système suisse : Buchholz tronqué 1 (somme des points des adversaires moins le plus faible score), Performance.
Toutes rondes : Sonnenborn-Berger (somme des points des adversaires battus, et demi-somme des points des adversaires annulés).
- Des matches de départages sont disputés pour les places qualificatives aux championnats de France. (*Voir article 3.3 du règlement des championnats de France Jeunes page 351 du Livre de la FFE – 15/07/05*)

7. Qualifiés aux France

Dans chaque catégorie, la FFE donne 1 ou plusieurs places qualificatives pour les championnats de France.